

L'étude controversée de l'OCDE



- Plusieurs médias se sont fait l'écho, le 27 janvier dernier, des conclusions d'une étude mandatée par l'OCDE et intitulée « L'état du secteur bancaire en Europe ».
- Cette étude estime à 84 milliards d'euros l'insuffisance des capitaux propres des banques en Europe. Crédit Agricole SA aurait à lui seul un besoin en fonds propres de 31,5 milliards d'euros.
- La méthodologie utilisée s'appuie sur un indicateur grossier, le ratio de la capitalisation boursière de chaque banque rapportée au total de son bilan. Il se distingue donc de l'approche prudentielle habituelle.
- Les auteurs se sont basés sur une méthodologie erronée concernant le Groupe :
 - Ils ont pris comme indicateurs la capitalisation boursière de Crédit Agricole SA rapportée au total bilan de Crédit Agricole SA, qui est notamment gonflé par les relations financières internes au Groupe.
 - C'est une méconnaissance complète de la structure du Groupe qui a conduit à une analyse erronée :
 - C'est le périmètre « groupe Crédit Agricole » qui est retenu par les autorités pour apprécier la solvabilité du Groupe, en raison notamment de l'ensemble des mécanismes internes de solidarité entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales.
 - Pour calculer le ratio du groupe Crédit Agricole, il faut prendre en compte l'ensemble du périmètre groupe, qui comprend 100 % des Caisses régionales.
 - Une large part du capital du Groupe n'est pas comprise dans la structure cotée Crédit Agricole SA et n'entre donc pas dans la capitalisation boursière retenue par l'étude. Sur la base des analyses faites par les banquiers d'affaires sur la valeur des 25 % de CCA détenus par Crédit Agricole SA, ce serait 30 milliards d'euros de capitalisation boursière supplémentaire qu'il conviendrait d'ajouter à celle de Crédit Agricole SA pour obtenir l'équivalent au niveau du Groupe.
- Devant la controverse montante, l'OCDE a pris ses distances avec les auteurs de l'étude le 27 janvier au soir en précisant que « les auteurs de l'étude sont responsables de leur méthodologie et de leurs opinions, qui ne reflètent pas la position de l'OCDE ni celle des pays membres ».

Le Crédit Agricole démontre les failles de la méthodologie des auteurs de l'OCDE et a rappelé qu'il figure parmi les banques les plus solides en Europe



- Crédit Agricole SA a réagi immédiatement en expliquant aux médias – déjà sceptiques sur la méthodologie de l'étude – , les failles de la méthode utilisée par les auteurs de l'étude
- Il a été rappelé que le Groupe figurait parmi les banques les plus solides en Europe.

Pour mémoire

- Le groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. respectent dès 2014 les exigences réglementaires de Bâle 3 prévues pour 2018.
- Pour mémoire, c'est le périmètre « groupe Crédit Agricole » qui est retenu par les autorités pour apprécier la solvabilité du Groupe.
- Les ratios de solvabilité Core Tier 1 (en Bâle 2.5, étape intermédiaire entre Bâle 2 et Bâle 3) sont en hausse au 30 septembre par rapport au 30 juin 2013 :
 - **9,4 % pour Crédit Agricole S.A. (vs 8,6 % au 30 juin 2013)**
 - **11,9 % pour le groupe Crédit Agricole (vs 11,3 % au 30 juin 2013)**
- Lors des résultats du troisième trimestre 2013, le Groupe a publié pour la 1^{ère} fois ses objectifs de ratios de solvabilité sous Bâle 3 à la fois pour le Groupe et pour Crédit Agricole S.A.
 - **Pour Crédit Agricole S.A., objectif de ~ 7,8 %/ 8 % au 1er janvier 2014 avec un objectif de ratio > 9,5 % au 31/12/2015** (exigence réglementaire de 7 % en 2018)
 - **Pour le groupe Crédit Agricole, objectif de 13 % à fin 2015, bien au-delà de l'exigence réglementaire de Bâle 3** (exigence réglementaire de 7% + 1,5 % de surcharge au titre des institutions systémiques* en 2018)
- Pour atteindre ces objectifs, un travail est mené en continu pour améliorer la solvabilité financière du Groupe autour de deux axes :
 - 1) **Le renforcement de son capital par la mise en réserve de résultats**
 - 2) **La flexibilité interne dans l'allocation du capital** (avec la mise en place de garanties entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.)

* En France, sont considérées comme des institutions systémiques BNPP, groupe Crédit Agricole, Société Générale et groupe BPCE